
Atelier local

Votre organisation / juridiction : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée (SPIP 85)

Date de l'atelier : 23 Novembre 2021 - 09h30

Nombre de participants à l'atelier : 16

Informations sur les participants ¹ : 12 représentants de l'administration pénitentiaire, deux partenaires associatifs, deux étudiants en droit. Hormis les étudiants, tous les partenaires et professionnels partagent une expérience professionnelle ancrée.

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

Restitution des échanges :

Thématique : Pilotage des organisations	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Comment donner de la cohérence au maillage territorial des services judiciaires pour gagner en efficacité et lisibilité ?	1- Formation initiale commune entre les différents services du ministère de la justice (police – service pénitentiaire d'insertion et de probation, etc) pour une meilleure interconnaissances (des contextes – des contraintes).

	<p>2- Favoriser les formations et rencontres interministérielles à l'échelon local.</p> <p>3- Faciliter les contacts entre services dans le cadre de la prise en charge des personnes, au niveau du département.</p> <p>4- Développer les points d'accès aux droits : information et accompagnement sur les demandes des personnes.</p> <p>5- Assurer des permanences par les professionnels du droit pour communiquer au sein des maisons du service public (France service).</p> <p>6- Favoriser la justice de proximité : si la justice ne vient pas aux justiciables, les justiciables n'iront pas à la justice.</p> <p>Favoriser les déplacements / permanences des délégués du procureur.</p> <p>7- Mise en place de bons transports pour les personnes indigentes afin de favoriser l'accès à la justice.</p>
<p>Comment permettre aux justiciables une meilleure compréhension du fonctionnement de l'institution ?</p>	<p>1- Raccourcir les délais d'exécution :</p> <p>*Recruter du personnel au sein de la police judiciaire et des tribunaux pour accélérer les enquêtes, les procès et les mises à exécution.</p> <p>*Rendre prioritaires les fiches de recherche au sein des services de police pour faire exécuter les peines plus rapidement.</p>

*Créer un service de l'exécution des peines chargés de mettre à exécution les peines (fiches pénales à jour).

*Créer un comité de pilotage local relatif à l'exécution des peines pour statuer sur les mises à exécution, composé d'un représentant des forces de sécurité intérieure, des établissements pénitentiaires, des magistrats, des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

*un outil informatique global de communication interne inter-institutionnel au ministère de la justice, voire interministériel (ministère de l'intérieur et ministère de l'intérieur) pour tous les partenaires du ministère de la Justice et ministère de l'intérieur, tout au long du parcours de la peine (avec des droits différents en fonction des statuts et attributions).

2- Améliorer l'existant du bureau d'exécution des peines (BEX) / redonner une dimension plus forte ; le passage par ce BEX est obligatoire et en faire un véritable levier.

3- Faire des audiences aux horaires d'ouverture du service public et permettre ainsi au BEX de jouer son rôle.

4- BEX accessible aussi aux victimes.

5- Création d'un service d'accueil (quid du service d'accueil unique du justiciable- SAUJ ? d' « explication des peines » au sein des tribunaux / Recruter des étudiants pour accompagner les personnes pour mieux

	<p>communiquer sur les enjeux du procès et être présents pour répondre aux questions.</p> <p>6- Remettre la justice au plus près de la population / réactiver la justice de proximité via les MJD dirigés par un greffier afin de lutter contre les inégalités liées à la mobilité → remettre un interlocuteur physique.</p> <p>7- Simplifier l'échelle des peines en la réduisant à deux peines : une peine d'emprisonnement et une peine de probation.</p> <p>8- Simplifier les procédures.</p>
<p>Quelles évolutions apporter à la communication institutionnelle de l'institution judiciaire ?</p>	<p>1- Cours sur l'exécution des peines / application des peines à la faculté.</p> <p>2- Créer des services de communication (pôle de sensibilisation) départementaux du ministère de la justice et embaucher des recruteurs du ministère de la justice sur chaque département pour communiquer sur les métiers du ministère de la justice et sur son fonctionnement, pour assurer un relais auprès des partenaires.</p> <p>3- Ouvrir des comptes sur les réseaux sociaux pour relayer de l'information.</p> <p>4- Former les avocats à l'exécution des peines.</p> <p>5- Il faut toucher le grand public pour faire bouger les choses.</p>

6- Co-construire des projets entre service judiciaire et partenaire / mettre en commun les fonctionnements / partage d'informations.

7- la place des médias ? Initier les journalistes au monde pénitentiaire et judiciaire.

8- Education morale et civique (EMC) : faire intervenir des professionnels pour expliquer le fonctionnement de la justice (et ne pas laisser cela aux mains des enseignants).

8bis- Education morale et civique : favoriser les déplacements des classes de troisième dans les tribunaux.

9- Réflexion sur les programmes d'éducation morale et civique et de philosophie pour intégrer les questions autour de la justice.

10- Information sur le fonctionnement de la justice à l'occasion des journées défense citoyenneté (JDC) ; ça touche tout le monde car c'est obligatoire.

11- Créer une application nationale : ex : SPIP 92, la « justice et moi ».

12 – Développer la téléconsultation pour les justiciables.